

AMEN ALLIANCE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2025

Introduction

En execution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 59.769.087, un actif net de D : 59.616.574 et un bénéfice de la période de D : 1.003.850.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Contrairement au paragraphe 2.2 du prospectus d'émission, le portefeuille titre de la Sicav ne comporte aucune action.
Cette situation a été régularisée en janvier 2026.
- Les pensions livrées représentent à la clôture de la période, 10,45% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2021.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN ALLIANCE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 27 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes :
FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Not	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	35 478 003	47 259 889
Obligations et valeurs assimilées		34 674 831	44 846 810
Titres OPCVM		803 173	2 413 079
Placements monétaires et disponibilités		24 277 889	14 776 144
Placements monétaires	5	20 605 774	8 112 144
Disponibilités		3 672 115	6 664 000
Créances d'exploitation	6	13 195	-
TOTAL ACTIF		59 769 087	62 036 033
PASSIF			
Opérateurs créateurs	7	117 406	133 328
Autres créateurs divers	8	35 106	39 292
TOTAL PASSIF		152 512	172 620
ACTIF NET			
Capital	9	56 205 859	58 112 183
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 410 715	3 751 229
ACTIF NET		59 616 574	61 863 412
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		59 769 087	62 036 033

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	10	593 370	3 015 382	778 377	3 479 110
Revenus des obligations et valeurs assimilées		593 370	2 615 131	778 377	3 149 887
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	400 251	-	329 223
Revenus des placements monétaires	11	384 726	1 060 085	10 378 (*)	54 943 (*)
Revenus des prises en pension	12	149 362	571 423	197 401 (*)	1 181 577 (*)
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 127 457	4 646 890	986 156	4 715 630
Charges de gestion des placements	13	(176 923)	(668 200)	(155 491)	(674 842)
REVENU NET DES PLACEMENTS		950 534	3 978 690	830 665	4 040 788
Autres produits		-	-	-	150
Autres charges	14	(3 113)	(94 777)	(36 192)	(133 965)
RESULTAT D'EXPLOITATION		947 421	3 883 913	794 473	3 906 973
Régularisation du résultat d'exploitation		(407 702)	(473 198)	(158 970)	(155 743)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		539 720	3 410 715	635 503	3 751 230
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		407 702	473 198	158 970	155 743
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		25 440	110 984	8 698	8 698
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		30 989	(259 479)	6 762	(259 830)
Frais de négociation de titres		-	(18)	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 003 850	3 735 399	809 933	3 655 841

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « Revenus des placements monétaires » ont été classés dans une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 003 850	3 735 399	809 933	3 655 840
Résultat d'exploitation	947 421	3 883 913	794 473	3 906 973
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 440	110 984	8 698	8 698
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	30 989	(259 479)	6 762	(259 830)
Frais de négociation de titres	-	(18)	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(7 487 351)	(5 982 237)	(4 577 197)	(1 164 561)
Souscriptions				
- Capital	57 890 262	187 742 281	23 061 266	212 318 180
- Régularisation des sommes non distribuables	3 689 180	12 078 247	1 771 467	12 205 230
- Régularisation des sommes distribuables	3 336 325	6 553 456	1 469 429	6 653 106
Rachats				
- Capital	(64 545 155)	(193 018 271)	(27 256 852)	(213 287 215)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 113 936)	(12 311 297)	(1 994 109)	(12 245 014)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 744 027)	(7 026 654)	(1 628 398)	(6 808 849)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(6 483 501)	(2 246 838)	(3 767 264)	2 491 279
ACTIF NET				
En début de période	66 100 075	61 863 412	65 630 676	59 372 134
En fin de période	59 616 574	59 616 574	61 863 412	61 863 412
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	480 406	469 271	504 969	477 516
En fin de période	426 666	426 666	469 271	469 271
VALEUR LIQUIDATIVE	139,727	139,727	131,829	131,829
TAUX DE RENDEMENT	1,55%	5,99%	1,43% (*)	6,03%

(*): Retraité pour les besoins de comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Décembre 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable mixte de type capitalisation régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 15 Janvier 2020 à l'initiative d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 18 Décembre 2019.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à « Amen-Invest », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « AMEN ALLIANCE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Crédances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins- valeur réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 35.478.003 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% Actif Net
	Obligations des sociétés et valeurs assimilées		33 410 000	34 674 831	58,16%
	Obligations de sociétés		4 072 000	4 246 370	7,12%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	2 000	300 000	316 741	0,53%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	10 000	400 000	429 710	0,72%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	6 000	240 000	243 998	0,41%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	3 000	180 000	192 883	0,32%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	2 000	120 000	122 167	0,20%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	5 000	200 000	204 427	0,34%
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2	15 000	900 000	913 104	1,53%
TNBLRFH96SL4	BIAT SUB 2022-1 CATB TX FIXE	6 300	252 000	262 246	0,44%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	7 000	280 000	297 886	0,50%
TN0002102143	TLF 2020-SUB	20 000	400 000	430 284	0,72%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	10 000	200 000	211 098	0,35%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021-SUB	5 000	100 000	101 396	0,17%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	200 000	203 156	0,34%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	5 000	300 000	317 273	0,53%
	Emprunt national		23 260 500	23 983 294	40,23%
TN0008000838	Emprunt national 2021 CAT B /5	50 000	5 000 000	5 177 447	8,68%
TN0008000895	Emprunt national 2021 TR 2 CB /5	50 000	5 000 000	5 123 441	8,59%
TNYZ6GUZ33	Emprunt national 2021 TR 3 CB /5	50 000	5 000 000	5 043 397	8,46%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national 2022 TR 1 CB	50 000	4 000 000	4 225 499	7,09%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national 2022 TR 1 CB -COMPL	6 000	480 000	507 060	0,85%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national 2022 TR 2 CB	24 600	1 968 000	2 048 661	3,44%
TNVFSFLG1FH4	Emprunt national 2022 TR 4 CC TV	15 000	1 312 500	1 325 031	2,22%
TN3C6DVEWM76	Emprunt national 2023 TR 1 CB TV	5 000	500 000	532 758	0,89%
	Bons du Trésor Assimilables		6 077 500	6 445 167	10,81%
TN000800606	BTA13042028	4 000	3 750 000	3 973 496	4,67%
TN000800606	BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 471 671	4,15%
	Titres des organismes de placement collectif		800 118	803 173	1,35%
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	4 923	800 118	803 173	1,35%
	TOTAL GENERAL		34 210 118	35 478 003	59,51%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				59,36%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 20.605.774 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
	COMPTES A TERME	2 000 000	2 017 957	3,38%
	Compte à terme au 11/02/2026 (90 jours au taux de 8,49%)	500 000	504 559	0,85%
	Compte à terme au 12/02/2026 (90 jours au taux de 8,49%)	1 500 000	1 513 398	2,54%
	BILLETS DE TRESORERIE	2 302 614	2 478 404	4,16%
TN71UEYY6MJ3	Billet de trésorerie Microcred SA au 29/01/2026 (365 jours au taux de 10,8%)	921 046	993 336	1,67%
TNO1FODS6WL4	Billet de trésorerie Microcred SA au 12/02/2026 (365 jours au taux de 10,8%)	1 381 568	1 485 068	2,49%
	CERTIFICATS DE DEPOTS	9 441 942	9 862 864	16,54%
TNTZ640GJZE2	Certificat de dépôt BNA au 09/01/2026 (130 jours au taux de 8,75%)	1 950 993	1 996 895	3,35%
TN3VG70CX3T8	Certificat de dépôt Amen Bank au 09/01/2026 (120 jours au taux de 8,75%)	2 443 320	2 496 119	4,19%
TNXPBC3CKW1	Certificat de dépôt BTL au 19/08/2026 (560 jours au taux de 9,99%)	892 401	952 003	1,60%
TNBJNHQIJCC1	Certificat de dépôt BTL au 20/01/2026 (350 jours au taux de 9,99%)	929 179	995 804	1,67%
TN91MB371GI4	Certificat de dépôt BTL au 20/05/2026 (460 jours au taux de 9,99%)	2 273 600	2 425 720	4,07%
TNMTJG33O5U1	Certificat de dépôt BTL au 20/01/2026 (260 jours au taux de 8,75%)	952 449	996 323	1,67%
	CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES	6 000 223	6 246 549	10,48%
	Pension livrée BIAT au 05/01/2026 (31 jours au taux de 8,49%)	1 000 022	1 006 383	1,69%
	Pension livrée BTL au 07/01/2026 (250 jours au taux de 8,50%)	1 500 000	1 586 294	2,66%
	Pension livrée BT au 10/06/2026 (180 jours au taux de 8,25%)	1 000 825	1 005 250	1,69%
	Pension livrée BTL au 12/02/2026 (335 jours au taux de 9,14%)	2 000 000	2 147 209	3,60%
	Pension livrée TSB au 15/06/2026 (182 jours au taux de 8,99%)	499 376	501 412	0,84%
	TOTAL	19 744 778	20 605 774	34,56%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			34,48%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 décembre 2025 un montant de D : 13.195 contre un solde nul à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêt courus sur compte rémunéré	13 195	-
TOTAL	13 195	-

Note 7 : Opérateurs créateurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2025 à D : 117.406 contre D : 133.328 au 31.12.2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	13 652	13 844
Dépositaire	6 523	34 138
Distributeur	97 231	85 346
TOTAL	117 406	133 328

Note 8 : Autres créateurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2025 un montant de D : 35.106 contre D : 39.292 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	5 302	4 900
Retenu à la source à payer	15 116	15 547
Ajustement intérêt courus /compte rémunéré	-	5 365
TCL	731	1 513
Jetons de présence	13 894	11 850
Autres	64	117
TOTAL	35 106	39 292

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 décembre 2025 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2024

Montant	58 112 183
Nombre de titres	469 271
Nombre d'actionnaires	77

Souscriptions réalisées

Montant	187 742 281
Nombre de titres émis	1 516 068
Nombre d'actionnaires nouveaux	9

Rachats effectués

Montant	(193 018 271)
Nombre de titres rachetés	(1 558 673)
Nombre d'actionnaires sortants	(15)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	110 984
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(259 479)
Frais de négociation de titres	(18)
Régularisation des sommes non distribuables	107 523
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A)
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	3 751 229
	(340 573)

Capital au 31-12-2025

Montant	56 205 859
Nombre de titres	426 666
Nombre d'actionnaires	71

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 Avril 2025.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 593.370 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025, contre D : 778.377 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	Année 2024
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
Revenus des obligations				
- intérêts	86 286	488 501	198 071 (*)	890 930 (*)
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	507 084	2 126 630	580 305 (*)	2 258 957 (*)
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs				
Revenus des titres OPCVM				
- Dividendes	-	400 251	-	329 223
TOTAL	593 370	3 015 382	778 377	3 479 110

(*): Retraité pour les besoins de comparabilité

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 384.726 contre D : 10.378 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	27 404	69 612	5 025	15 509
Intérêts sur comptes à terme	35 409	87 276	-	-
Intérêts sur certificats de dépôt	269 333	727 407	5 353	39 434
Intérêts sur billets de trésorerie	52 579	175 790	-	-
TOTAL	384 726	1 060 085	10 378	54 943

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 149.362, contre D : 197.401 pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	149 362	571 423	197 401	1 181 577
TOTAL	149 362	571 423	197 401	1 181 577

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 176.923 contre D : 155.491 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	Année 2024
Commission de gestion	41 191	161 720	35 893	155 781
Rémunération du dépositaire	37 696	121 587	34 171	148 303
Rémunération du distributeur	98 036	384 893	85 427	370 758
TOTAL	176 923	668 200	155 491	674 842

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 3.113 contre D : 36.192 pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	Année 2024
Redevance CMF	16 477	64 688	14 357	62 312
Jetons de présence	4 232	18 844	4 232	570
Services bancaires et assimilés	918	23 822	14 238	61 029
Ajustement services bancaires et assimilés	(20 787)	(20 787)	-	-
TCL	2 274	7 811	3 365	9 654
Contribution Sociale de Solidarité	-	400	-	400
TOTAL	3 113	94 777	36 192	133 965

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion d'AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à la Société "AMEN INVEST". Celle - ci est chargée de la gestion de portefeuille et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% TTC de l'actif net.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,2% HT de l'actif net quotidien.

Par avenant signé le 1er septembre 2025 et à partir du 1 er Octobre 2025, la commission du dépositaire est passée de 0,2% HT à 0,07% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 29.750 dinars TTC par an.

AMEN BANK est chargée également de la distribution des actions d'AMEN ALLIANCE SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle de 0,595% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.